

**Initiative constitutionnelle demandant une modification de la Constitution
du Canton de Vaud aux fins d'y compléter l'article 63a**

"Pour une école à journée continue aux coûts supportables"

Conformément aux articles 127 ss LGC, les initiants souhaitent introduire, dans la Constitution vaudoise, un complément à l'article 63a dont le libellé est le suivant :

Modification de la Constitution vaudoise à l'article 63a, points 5 à 7 nouveaux, "Ecole à journée continue", comme suit :

5. Les charges financières de l'accueil parascolaire de l'école à journée continue sont supportées par l'Etat, les communes et les parents bénéficiaires de cette prestation.

6. Les frais de fonctionnement de l'accueil parascolaire sont supportés au minimum à 60% par les parents bénéficiaires, les frais restant sont pris en charge paritairement entre l'Etat et les communes. Une participation active des parents aux travaux liés à l'accueil parascolaire doit être privilégiée. Par cette participation, les parents peuvent s'acquitter de tout ou partie des frais dus.

7. La durée de la pause de midi doit permettre aux enfants de prendre le repas de midi à leur domicile. L'Etat et les communes privilégient l'accueil parascolaire dans un cadre familial.

Développement : Le 27 septembre 2009, le peuple vaudois a accepté un nouvel article constitutionnel pour une école à journée continue. Le texte soumis au vote était très évasif sur l'organisation et le financement de ce projet. Une analyse financière montre toutefois que le coût de l'accueil parascolaire risque d'être très important au point d'entraîner des hausses d'impôts substantielles.

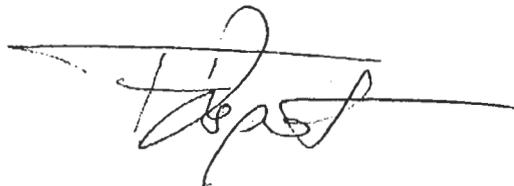
L'UDC propose de compléter l'article 63a de la Constitution vaudoise, de manière à éviter une explosion des coûts, tout en offrant la possibilité aux parents, quelle que soit leur capacité financière, de placer leurs enfants à l'école à journée continue.

Les parents bénéficiaires de cette prestation auront la possibilité de fournir une contre-prestation, en s'acquittant du montant dû par une participation active à l'accueil parascolaire. Un éventuel manque à gagner d'un parent, dû à sa contribution à l'accueil parascolaire, est au moins partiellement compensée par la réduction des frais supportés. Cette contre-prestation s'entend par exemple, par la prise en charge au sein de groupes structurés de parents, qui se mettent à disposition à tour de rôle dans la semaine, pour organiser la prise en charge des repas de midi.

Notre parti souhaite aussi offrir aux parents qui le désirent, la possibilité de réunir leurs enfants pour un repas de midi pris dans le cadre de la famille.

Lausanne, le 9 décembre 2009

Fabienne Despot,
Députée



Souhaite développer + RENV-CE

09-1101-029



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 9 DEC. 2009

Scanné le 10 DEC. 2009

Iniziativa Caushukawelle
Ecole de Jauréo Cankuure

Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Abbet Raphaël	R. Abbet	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	J.R. Aebi	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla		Chatelain André	Durussel José
Amstein Claudine		Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques		Chevalley Edna	Epars Olivier
Apothéoz Stéphanie		Chevalley Isabelle	Fardel Claude-André
Aubert Mireille		Cherix François	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne		Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent		Chollet Jean-Marc	Feller Olivier
Bally Alexis		Christen Jérôme	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine		Clot Bertrand	Fiora-Guttman Martine
Bernhard Maximilien		Cornamusaz Philippe	Freymond Cantone Fabienne
Bersth Verena		Cornaz-Rovelli Valérie	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe		Courdesse Régis	Gay Vallotton Michèle
Bonjour Eric		De Preux Patrick	Gfeller Olivier
Bonny Dominique-Richard		Debluë François	Girardet Lucas
Borel Bernard		Décosterd Anne	Giardon Julien
Borloz Frédéric		Delacour André	Glutz Félix
Bottlang-Pittet Jaqueline		Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Brélaz François	Brélaz François	Dertaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Marc-Olivier		Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Michaël		Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Cachin Jean-François		Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Calpini Christa		Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Capt Gloria		Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Guignard Pierre 	Métraux Béatrice	Reymond Philippe
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel 	Rod Armand
Haury Jacques-André	Modoux Philippe 	Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jobin Philippe	Mouquin Michel 	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André 	Sordet Jean-Marc 
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel 	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves 	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Rau Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wyssa Claudine
Melly Serge	Renaud Michel	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette 	Zwahlen Pierre